



Pour notre santé et celle de la Terre

## Pour les boulangers de la Somme, la raison l'a emporté !

**Alès, le 13 mars 2011** - Françoise et Alain Bourgeois s'étaient vus reprocher par les contrôleurs de la DDPP (Direction départementale de la protection des populations) les indications portées sur un panneau précisant que la farine qu'ils utilisaient était bio, l'attestation y étant jointe. Pour le contrôleur : « *Vous essayez par ce panneau de tromper vos clients en leur faisant croire que vous avez le label bio* ». Or, ces boulangers n'avaient pas le label bio du règlement européen mais la mention Nature & Progrès. **L'affaire les avait menés jusqu'au tribunal correctionnel d'Amiens.** Au bout de presque deux ans de procédure, le couple de boulangers est enfin soulagé : ils sont relaxés en appel, la justice reconnaît qu'ils n'ont pas trompé leurs clients.

La Cour d'Appel d'Amiens, dans son jugement rendu le 5 mars 2018 déclare que les indications portées sur le panneau « *ne pouvaient créer aucune confusion dans l'esprit des clients puisqu'elles étaient afférentes non pas à l'origine biologique des pains mais à celle de la farine utilisée pour leur fabrication* ».

Les boulangers affichaient sur le panneau le certificat prouvant leur bonne foi, sans tromperie, en toute transparence. À Nature & Progrès, la transparence engage producteurs et consommateurs dans l'attribution de la mention, un des principes fondamentaux des SPG (Systèmes Participatifs de Garantie), définis par IFOAM – Organics International (1).

### Des clients heureux avec des boulangers honnêtes sur leurs pratiques

Alors que les prises de parole se succèdent devant le tribunal lors des deux procès, des clients témoignent de la transparence à propos des informations données par les boulangers : que demander de plus ? Même les tenants de la bio officielle ne trouvent rien à redire à cette situation.

### Des petits producteurs plus faciles à contrôler que des gros

Nous ne sommes pas opposés aux contrôles. Ce genre de procès montre cependant qu'il y a deux poids, deux mesures lors de ces contrôles. Avec les scandales alimentaires, l'administration manquerait de moyens pour y faire face : alors, pourquoi met-elle autant d'énergie à poursuivre quelqu'un qui ne produit que 250 Kg de pain par semaine ?

### Des petits producteurs mis en danger par des normes inappropriées

Nous pouvons penser que les normes sont faites pour protéger le business de l'agroalimentaire industriel mais ne sont pas adaptées aux structures artisanales. Une pression importante serait-elle exercée sur les contrôleurs pour qu'ils évitent de se rendre dans les énormes structures parce que celles-ci font de l'emploi ? La dernière crise sanitaire nous le confirme.

Quelle énergie humaine dépensée inutilement mais aussi quels tracas pour Françoise et Alain Bourgeois ! Ils ont eu sereinement le courage de ne pas se laisser détruire par des contrôles abusifs et la justice a reconnu leur bonne foi.

Note 1 - IFOAM : Fédération Internationale des Mouvements de la Bio

### Pour plus d'info :

<https://reporterre.net/4-800-EUR-d-amende-pour-les-boulangers-trop-transparents>

<https://reporterre.net/L-ahurissante-affaire-du-boulangier-bio-poursuivi-par-l-administration>

<https://www.bastamag.net/Des-paysans-boulangers-inquietes-par-la-justice-pour-exces-de-transparence>

**Contacts :** La fédération N&P : Eliane Anglaret, tel. 04 73 79 32 49

Les Sauvageonnes (du Collectif d'associations de soutien aux boulangers), tél. 06 31 60 26 12